

**Les murs de l'Europe :
22000 migrants morts en Méditerranée –
vers un crime contre l'humanité ?**

3419 migrantes et migrants morts en Méditerranée en 2014, 300 dans la seule seconde semaine de février 2015 au large de Lampedusa, tel est le dramatique bilan de la politique de fermeture des frontières menée par l'Union Européenne, de Ceuta et Mellila en face de Gibraltar au fleuve Evros en Grèce du Nord. La France n'échappe à cette politique d'érection de murs opposés à migrantes et migrants. Non pas en Méditerranée, mais à Calais où tous les campements de migrants sont en train d'être évacués pour être réunis loin de tout, dans un « bidonville d'Etat ».

Un récent rapport de Human Rights Watch¹ vient de dénoncer les conditions de survie imposées aux quelque 3000 migrants qui, à Calais et dans le Calaisis, attendent soit une opportunité de passer clandestinement en Angleterre, soit l'incertain résultat d'une demande d'asile déposée en France : au dénuement total dans une situation d'extrême précarité s'ajoutent répression et exactions policières, entre passages à tabac et attaques au gaz lacrymogène.

Dans la ligne de la multiplication des évacuations visant les Rroms, trois squats ont été successivement évacués et fermés dès mai 2014. Et dès ce début avril, c'est l'ensemble des campements de fortune qui est menacé de destruction. Depuis l'été dernier les associations de soutien aux migrants actives à Calais n'ont fait qu'appeler l'attention des autorités politiques et du public sur les conditions d'insoutenable insalubrité et de promiscuité inadmissible régnant dans d'aléatoires campements de fortune : pas d'adduction d'eau digne de ce nom, pas de sanitaires, pas d'élimination des déchets, pas de possibilité de chauffer des aliments si ce n'est sur des foyers de fortune alimentés par des matériaux souvent toxiques, pas de nourriture régulière, pas de service sanitaire. Avec le dénuement matériel se combinent la détresse morale entraînée par la perspective incertaine d'une traversée

¹ <http://www.hrw.org/fr/news/2015/01/20/france-les-migrants-et-les-demandeurs-dasile-victimes-de-violence-et-demunis>; voir « Le Monde » des 21.1. et 13.2.15.

pour le moins risquée, les contrôles policiers, les menaces d'expulsion, les pressions exercées par les passeurs, les inévitables conflits, les violences policières dénoncées par HRW. S'y ajoutent les expériences traumatisantes que l'on peut s'imaginer dans le passage de la Méditerranée et au cours de la traversée de l'Europe. Aux Afghans et aux Irakiens ont maintenant succédé Soudanais, Erythréens et Syriens, dont les pays de l'Union européenne n'accepte que des contingents extrêmement restreints alors que le Liban accueille plus d'un million de réfugiés. Migrants « illégaux » sans doute, mais dont le seul crime est d'avoir fui des situations de guerre ou de répression extrêmes.

Que fait le gouvernement français ? Le 3 novembre dernier, Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, s'est rendu à Calais. Il y a dit sa volonté de venir en aide à la « détresse des migrants », considérant que c'était un « devoir d'État ». Concrètement il a signé avec la sous-préfecture de Calais une convention permettant la création d'un centre d'accueil de jour de 400 places. Limité à la journée même en plein hiver, ce mini Sangatte est à l'évidence totalement insuffisant pour accueillir les migrants en attente en Calais, parmi lesquels femmes et enfants. Le rapport de HWR montre qu'il se résume pour l'instant à des « services limités ».

En fait le centre d'accueil promis à Calais n'est qu'un fragile paravent, aux semblances humanitaires. Le 20 septembre dernier, le même Bernard Cazeneuve a obtenu de son homologue britannique, Teresa May, un montant de 15 millions d'Euros sur trois ans pour l'installation et le contrôle de clôtures de sécurité ; elle doivent interdire aux migrants tout accès au port de Calais. De plus, trois jours après sa visite à Calais, le Ministre a convoqué à Paris un G 6 (élargi) des ministres de l'intérieur autour des questions du terrorisme et des flux migratoires. [Au-delà de l'amalgame douteux que permet le double problème soumis à la rencontre,] il a encouragé, aux frontières méridionales de l'Union Européenne, le passage de l'opération « Mare Nostrum » à l'opération « Triton ». Face à l'appui réel apporté cet été par les Italiens aux migrants en détresse dans leur traversée de la Méditerranée, il a donc soutenu une nouvelle opération d'envergure pour le contrôle policier et le bouclage des frontières méridionales de l'Europe. Et c'est l'activation de cette

opération répressive qui est responsable des nouvelles disparitions de migrants enregistrées en ce début février au sud de Lampedusa.

Ainsi la politique locale d'intimidation, de répression et d'expulsion des migrants conduite à Calais n'est que l'une des pièces de la politique menée par l'Union Européenne pour fermer ses frontières à toute forme de migration, à moins qu'elle ne soit « choisie ». [Sont visés tous les migrants et les migrantes qui, dépourvus de moyens, fuient non seulement les situations de guerre et de répression féroce mentionnées, mais aussi des situations de misère extrême. Celles-ci sont en grande partie entraînées par les déséquilibres énormes que provoqué une politique mondialisée et néo-coloniale d'économisme néo-libéral et d'exploitation des ressources naturelles et humaines des pays les plus défavorisés.] L'Union européenne exclut que les victimes de sa politique de connivence avec l'expansion du pouvoir économique et financier occidentaux s'adressent à elle : elle leur oppose une politique des murs. Calais n'en est que l'un des avatars, avec cette spécificité pour le moins discutable : vis-à-vis de la Grande Bretagne, c'est désormais la France qui assume le rôle de l'externalisation des frontières imposé par Europe et son agence Frontex au Maroc, à la Libye et bientôt à la Turquie.

Désormais, par la stratégie concertée d'érection de murs physiques et de contrôles policiers autant à Calais qu'aux frontières méridionales de l'Europe, avec les conséquences destructrices de vies humaines qu'impliquent ces barrières, on s'approche de la définition officielle d'un crime contre l'humanité : soit « la violation délibérée et ignominieuse des droits fondamentaux d'un individu ou d'un groupe d'individus inspirée par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux » ; et ceci dans par une action politique délibérée. Rappelons qu'au-delà de l'extermination, de la réduction en esclavage, de la prostitution forcée, de la persécution d'un groupe ou du recours systématique à la disparition forcée, l'article 7 du « Statut de Rome » de la Cour pénale internationale (17.7.1998) désigne également comme crime contre l'humanité « les autres actes inhumains (...) causant de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale ».

En raison de la politique organisée de rejet des migrants et des migrantes menée par l'Union européenne, le nombre des morts en Méditerranée depuis le tournant du siècle dépasse désormais les 22000. Ne faut-il pas dénoncer un crime contre l'humanité tel que le définissent les conventions internationales que la France a signées ?



Claude Calame
Directeur d'études retraité
École des Hautes Études
en Sciences Sociales, Paris

claude.calame@unil.ch

25 Rue Trousseau
75011 Paris

7.4.15